

RENOUVELLEMENT TITRE DE SEJOUR ETUDIANT - BESOIN D'AIDE SVP!

Par Olesia, le 02/02/2009 à 17:25

BONJOUR

je suis une étudiante a Paris. Pour l'année 07/08 j'ai suivi une programme pour les étudiants étrangers dans les grandes écoles de Paris, suivi par un stage. Pour l'année 08/09 je suis inscrite de nouveau a l'université français.

C'est le moment de prolonger mon titre de séjour, mes papiers sont OK et mon dossier est accepte ds la préfecture sauf qu'ils me demandent un **relevé des notes pour l'année en cours**. Mais le programme que je faisais avant s'est termine en décembre 2008. J'ai pas suivi alors les cours de mon premier semestre a l'université (par contre j'ai mes notes de mon programme et l'évaluation de stage). Je devrai passer tous mes examens en contrôle final (session de rattrapage).

Mon problème est que si je ne présente pas mes notes pour le premier semestre a l'université je risque de ne pas obtenir mon titre car le loi oblige de demander des justificatifs d'assiduité aux études.

J'ai un certificat de présence aux examens. Par contre pas des notes (je les a pas passe) ni rien d'autre.

Est-ce que je peux quand-même défendre mon droit de continuer mes études en France?

Officiellement j'ai suivi mon programme et je ne pouvais pas me présenter aux cours ni passer des examens. Maintenant je suive bien mes études a l'université. Comment justifier la sérieusité de mes études pour la préfecture???